



Lesneven

Kerlouan

Pêcheurs plaisanciers.

Les pêcheurs à pied sont bienvenus à l'A4P



Paul Vinay, vice-président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer et président du comité départemental 29, au côté de Pierre Geffroy, Patrick Martin et Jean-Pierre Oudot, a exposé les différentes mesures pour la pêche du bar et du thon.

L'Association des pêcheurs plaisanciers du pays Pagan (A4P) a tenu son assemblée générale, samedi, devant un auditoire nombreux.

L'association se porte bien, l'effectif fluctue, mais celui-ci pourrait être plus étoffé au vu du nombre de pêcheurs sur la côte. « Nous accueillons également les pêcheurs à pied, qui sont aussi soumis aux contrôles et tenus de respecter les quotas. Nous sommes là pour les aider et les conseiller », rappelle Jean-Pierre Oudot, président.

Séances de sécurité les 27 avril et 27 juin

Deux séances de sécurité sont programmées avec la SNSM à BOUTROUILLES pour les adhérents, les samedi 27 avril et jeudi 27 juin. « Un rafraîchissement des connaissances fait toujours du bien », souligne Jean-Pierre Oudot.

Plusieurs sujets ont été abordés. Pour le bar, un spécimen par pêcheur et par jour est autorisé, du 1^{er} avril au 31 octobre ; la pêche au thon, quant à elle, est soumise à la détention d'une autorisation de pêche et à une demande de bague (se renseigner auprès de l'A4P). Des détails ont été apportés par Paul Vinay, vice-président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer et président du comité départemental du Finistère.

Luc Bénéat fait son entrée au conseil d'administration.

À noter que la réunion s'est tenue en présence de Charlotte Abiven, maire, et d'Éric Guezencoc, son adjoint chargé du littoral.

▼ À noter

Prochaines manifestations à l'agenda de l'A4P : la coupe du goémon, le 18 mai, et les puces de mer, le 11 août.